



CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2018-2019

Chers Parents, Chers Élèves,

Votre enfant va faire sa prochaine rentrée scolaire dans notre collège.

Pour certains d'entre eux, il s'agit d'un changement d'établissement avec tout ce que cela comporte de nouveau.

Afin que cette rentrée puisse se vivre dans les meilleures conditions, nous vous faisons part des principales informations nécessaires au bon déroulement de cette année scolaire dans notre collège.

I - RENTRÉE DES CLASSES

A – Élèves de 6^{ème} : Rentrée le LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 à 8h00

La présence de toutes les familles est vivement souhaitée.

Élèves de 6^{ème} accompagnés de leurs parents

- 8h00 Les parents et les élèves sont accueillis par l'équipe de direction.
- 8h15 Rentrée des élèves accompagnés de leur professeur principal : *informations diverses et photo de classe.*
- 8h30 à 9h30 Temps d'informations pour les familles : Projet mariste et fonctionnement du collège
- 11h45 Le service de restauration fonctionnera dès le **LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018.**
- 13h45 Cours en fonction de l'emploi du temps de la classe de votre enfant.
- 16h40 Les élèves partent avec leurs parents ou attendent dans l'établissement le départ des cars (*ils seront accompagnés ce jour-là jusqu'à l'arrêt.*)

ATTENTION ! Les élèves de 6^{ème} ne reprendront les cours que le JEUDI 6 SEPTEMBRE 2018 à 8h05

B – Élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} Rentrée MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 à 8h00

- 8h00 Rentrée des élèves accompagnés de leur professeur principal : *informations diverses et photo de classe.*
- 13h45 Cours en fonction de l'emploi du temps de la classe de votre enfant.

II – LA RENTRÉE 2018



1. EcoleDirecte

Vous aurez accès à un grand nombre de fonctionnalités sur cet environnement :

- ⇒ Informations dématérialisées de l'établissement
- ⇒ Résultats de l'élève
- ⇒ Consultation des absences et des sanctions
- ⇒ Règlement de vos factures
- ⇒ Inscription au service de restauration
- ⇒ Créditer le compte restauration et étude de l'élève

2. Les séjours culturels

Cette année, des séjours culturels seront proposés par classe sur le niveau 4^{ème}. Chaque classe se verra proposer un thème de séjour en fonction des choix de l'équipe enseignante.

3. PSC1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1 – délivré par l'U.G.S.E.L.

L'ensemble des élèves du niveau 4^{ème} prépareront le diplôme du PSC1. Chaque élève sera convoqué 2 mercredis après-midi au cours de l'année pour suivre cette formation. La délivrance de ce diplôme sera facturé 20€ par élève.

4. Parents correspondants

En partenariat avec l'A.P.E.L., une procédure est mise en place pour nommer les parents correspondants. (Voir le document joint en annexe)

Pour assurer cette mission, vous pouvez vous inscrire dès à présent sur la page A.P.E.L. Les Maristes en cliquant sur le bouton : « devenir parent correspondant ». **Inscription avant le 12 septembre 2018.**

Merci pour votre investissement, nous avons besoin de vous !

III – INFORMATIONS PRATIQUES

1. Fournitures (listes sur site [www.maristes bdp](http://www.maristesbdp))

Chaque élève devra avoir en sa possession dès la première semaine le matériel nécessaire à chaque cours. **Néanmoins, pour le 1^{er} jour de rentrée (quel que soit le niveau), les élèves se muniront seulement de leur agenda, d'un cahier de brouillon, de feuilles de classeur et d'une trousse.**

2. Livres

Les livres sont prêtés pour l'année par l'établissement. Ils sont remis aux élèves le jour de la rentrée. Ils devront **être couverts** dès la première semaine et maintenus en bon état toute l'année.

En cas de détérioration ou de perte, tout manuel sera facturé à sa valeur à neuf.

Nous insistons sur le caractère éducatif que revêt l'attribution de cette responsabilité.

3. Horaires des cours

Les élèves sont présents dans l'établissement de :

- 8h05 à 11h50 et de 13h45 à 16h40 (*lundi, mardi, jeudi et vendredi*),
- 8h05 à 11h50 mercredi pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (les élèves de 6^{ème} n'ont pas cours ce jour-là).

4. Absences

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'en informer la vie scolaire avant 9h00 au :
04-75-72-70- 52

5. Étude du soir - (Coût 4€/soir)

À partir du Lundi 3 septembre 2018, une étude surveillée est assurée les : lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h30.

Rappelons qu'un élève ne peut quitter l'établissement à 15h45, puis revenir pour l'étude... dans le cas d'une permanence en dernière heure d'après-midi. Une circulaire précisant ces modalités sera distribuée aux élèves à la rentrée.

La demande d'inscription initiale pour l'étude doit être formulée sur le Carnet « Vie Scolaire » en début d'année.

Cas exceptionnel

- un élève qui désire s'inscrire exceptionnellement à l'étude,
- un élève inscrit à l'étude qui exceptionnellement ne sera pas présent,

La famille devra effectuer une inscription ou une désinscription sur la plateforme EcoleDirecte.

6. Foyer - (service gratuit)

À partir du Lundi 3 septembre 2018, ouvert tous les jours de classe de :

- 7h30 à 8h00 (à l'exception du mercredi), de 12h00 à 13h30 et de 16h40 à 17h10 pour attendre le passage des cars.

7. Restauration - (Coût 5.50€)

Le compte self doit être approvisionné **AVANT LA PRISE DE REPAS.**

Les repas sont débités du compte restauration de l'enfant à l'aide d'une carte délivrée par le Collège en début d'année scolaire. L'élève doit la présenter lors de chaque passage au self.

Cas exceptionnel

- un élève externe qui désire prendre exceptionnellement un repas au collège,
- un élève demi-pensionnaire qui ne désire pas déjeuner exceptionnellement,

La famille devra effectuer une inscription ou une désinscription sur la plateforme EcoleDirecte.

- Toute carte de self perdue ou détériorée sera facturée 5€,
- Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir de l'Établissement entre 11h50 et 13h45.

Le compte (panier self ou panier étude) est crédité de préférence par carte bancaire en ligne sur le site EcoleDirecte, ou :

à l'**Accueil** pour les règlements par chèque (à l'ordre de « O.G.E.C. les Maristes »)
au **Secrétariat** pour les règlements en espèces.

Accès au site et règlement à compter du lundi 20 août 2018 : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Nous vous demandons d'avoir un regard vigilant sur votre compte self afin de ne pas accumuler de retard.

8. Services administratifs

Accueil : 7h45 à 18h30 (le mercredi de 7h45 à 12h15)

Secrétariat : 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fermeture à 15h30 le mercredi et 16h00 le vendredi)

Comptabilité : 7h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 (fermé le mercredi après-midi)

En raison de la journée de prérentrée, les bureaux seront fermés le vendredi 31 août 2018.

Les élèves peuvent se rendre dans les différents bureaux uniquement pendant la récréation du matin.

Ils ne doivent pas sortir de classe...sauf en cas de demande expresse d'un adulte.

9. Aide à la fréquentation scolaire

- Bourse Départementale,
- Bourse de Collège,

Un courrier vous précisera, courant septembre, les modalités d'attribution de ces différentes aides.

10. Transports scolaires

Penser à faire le nécessaire avant la rentrée. (CITÉA ou CONSEIL DÉPARTEMENTAL de votre département)

11. Stationnement et circulation dans l'Établissement

- Le parking situé à droite du portail d'entrée est strictement réservé au personnel de l'établissement.

- Les véhicules des familles doivent impérativement emprunter « la boucle » du grand parking central. **Aucun demi-tour ne doit être effectué en dehors de cette « boucle ».**

Aucun véhicule ne doit stationner le long de la voie qui longe le bâtiment central, ni dans les virages.
(Pensez aux cars qui ne peuvent plus passer ...)

- Les piétons doivent impérativement utiliser les 2 portillons latéraux de l'entrée et circuler sur les trottoirs.

- Le parking ainsi que le garage à 2 roues sont des commodités mises à disposition des familles. L'Établissement **ne peut-être tenu pour responsable des éventuels vols ou dégradations.** (Veillez à utiliser un antivol ...)

12. Ouverture de l'Établissement

Deux accès possibles : Rue Antonin Vallon et rue Charles Mossant.

Les horaires d'ouverture du portail blanc de la cour de récréation sont :

Matin	7h30 à 8h40	Midi	11h25 à 12h
Après-midi	13h20 à 13h45	Soir	16h20 à 17h30

Les horaires d'ouverture du portail de la rue Charles Mossant sont :

Matin	7h30 à 8h40	Midi	11h25 à 12h
Après-midi	13h20 à 13h45	Soir	16h20 à 17h

13. Assurance scolaire

Les élèves sont assurés par l'Établissement pour les risques scolaires et extrascolaires. Il s'agit d'une garantie « individuelle accident » (Contrat Mutuelle St Christophe).

C'est à vous d'aller directement sur le site Espace Parents pour obtenir l'attestation d'assurance :

Adresse mail : saint-christophe-assurance.fr

IV- CALENDRIER 2018-2019

1. Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.)

Assemblée Générale : vendredi 21 septembre 2018 à 18h00

2. Réunion de Parents

niveau 6 ^{ème}	lundi 10 septembre 2018	18h à 20h30
niveau 5 ^{ème}	lundi 17 septembre 2018	18h à 20h30
niveau 4 ^{ème}	jeudi 13 septembre 2018	18h à 20h30
niveau 3 ^{ème}	jeudi 20 septembre 2018	18h à 20h30

3. Parents correspondants

Formation jeudi 27 septembre 2018 à 18 h au foyer des collégiens

4. Stage en Entreprise pour tous les élèves de 3^{ème}

du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019

(Pensez à prendre d'ores et déjà contact avec les entreprises très sollicitées par les demandes)

Soutenance des rapports de stages 3^{ème} : le lundi 25 mars 2019 (**date à confirmer**)

5. Périodes pédagogiques : Trimestre et conseils de classe

fin du 1^{er} trimestre : vendredi 30 novembre 2018

les conseils du 1^{er} trimestre : du 3 au 11 décembre 2018

fin du 2^{ème} trimestre : vendredi 8 mars 2019

les conseils du 2^{ème} trimestre : du 11 au 19 mars 2019

fin du 3^{ème} trimestre : vendredi 7 juin 2019

les conseils du 3^{ème} trimestre : du 10 au 18 juin 2019

6. Rencontre Parents – Professeurs (*date à déterminer en fonction des classes*)

Inscription en ligne sur EcoleDirecte pour rencontrer les enseignants.

Information d'ouverture de la plateforme de réservation des rendez-vous avec les enseignants par sms et mail 15 jours avant.

niveau 6 ^{ème}	2 réunions dans l'année :	octobre et février
niveau 5 ^{ème}	1 réunion dans l'année :	novembre
niveau 4 ^{ème}	1 réunion dans l'année :	novembre
niveau 3 ^{ème}	1 réunion dans l'année :	octobre

7. Manifestations organisées dans l'Établissement (sous réserve de modifications éventuelles de dates)

Bourse aux jouets :	samedi 17 et dimanche	18	novembre	2018	A.P.E.L.
Loto de l'établissement :	dimanche	9	décembre	2018	Amicale Mariste
Journée anglaise	vendredi	22	avril	2019	Établissement
Soirée des jeunes talents	vendredi	10	mai	2019	Collège + APEL
Visite de l'établissement	vendredi	17	mai	2019	Établissement + APEL
Rallye surprise :	dimanche	19	mai	2019	Amicale Mariste
Soirée théâtre :	vendredi	21	juin	2019	Collège
Fête de l'établissement :	vendredi	28	juin	2019	Ecole + A.P.E.L. + Amicale

8. Célébrations

Proposées aux élèves du collège sur le temps de midi, ces célébrations ont lieu dans la chapelle de l'établissement une fois par mois. Les dates seront communiquées aux élèves la semaine de la rentrée.

Dates à retenir :

⇒ 7 décembre 2018 :	Fête des Lumières
⇒ 17 au 21 décembre 2018 :	Marché de Noël de la Solidarité
⇒ 12 avril 2019 :	Bol de riz – Temps de Carême
⇒ 6 juin 2019 :	Fête de Marcellin Champagnat

9. Journées pédagogiques : Formation des enseignants

L'équipe pédagogique vivra l'année prochaine un temps de formation, donc des journées pédagogiques sont posées :

Judi 18 et vendredi 19 octobre 2018 - ÉTABLISSEMENT FERMÉ (école et collège)

10. Congés scolaires (sous réserve de validation des dates du DNB)

Vacances	Sortie				Rentrée			
De Toussaint :	mercredi	17	octobre	2018 à midi	lundi	5	novembre	2018 au matin
de Noël :	vendredi	21	décembre	2018 au soir	lundi	7	janvier	2019 au matin
d' Hiver :	vendredi	15	février	2019 au soir	lundi	4	mars	2019 au matin
de Printemps :	vendredi	12	avril	2019 au soir	mardi	29	avril	2019 au matin

Dates possibles du DNB : 27 et 28 juin 2019

11. Pont de l'Ascension

du mercredi 29 mai 2019 à midi pour une reprise le lundi 3 juin 2019 au matin



Bonne rentrée à tous.

Avec l'assurance du dévouement de toute l'équipe éducative.

Julien Monghal,
Chef d'Établissement

Texte à méditer

Réussir

ce n'est pas toujours ce qu'on croit.

Ce n'est pas devenir célèbre,
ni riche ou encore puissant.

Réussir

c'est sortir de son lit le matin et
être heureux de ce qu'on va faire
durant la journée,

heureux qu'on a l'impression de s'envoler.
C'est travailler avec des gens qu'on aime.

Réussir,

c'est être en contact avec le monde et
communiquer sa passion.

C'est trouver une façon de
rassembler des gens qui
n'ont peut-être rien d'autre
en commun qu'un rêve.

C'est se coucher le soir
en se disant qu'on a fait
du mieux qu'on a pu.

Réussir c'est connaître
la joie, la liberté et l'amitié.

Je dirais que réussir, c'est aimer.

Charte des Parents Correspondants Collège

Le parent correspondant est un acteur indispensable de la vie de l'établissement : il a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance.

Voici en quelques points son rôle et les qualités requises pour bien remplir cette fonction.

LE RÔLE DU PARENT CORRESPONDANT

Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative (professeur des écoles pour le primaire, professeur principal pour le secondaire) et avec les élèves délégués. C'est une mission importante !

Dans le second degré

Il représente les parents aux conseils de classe, auxquels il participe dans leur intégralité.

- **avant le conseil de classe**, le parent correspondant recueille les questions ou les remarques des parents par l'intermédiaire d'une boîte mail mise à sa disposition par l'établissement sous le format suivant : [apel-pc- x.x@maristes-bdp.com](mailto:apel-pc-x.x@maristes-bdp.com) (x.x = numéro de la classe)
- **pendant le conseil de classe**, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les familles préalablement par mail, il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance ;
- **après le conseil de classe**, il rédige un compte-rendu à l'intention des parents avec le professeur principal qui sera validé par le chef d'établissement avant diffusion.

COMMENT DEVENIR PARENT CORRESPONDANT ?

Il est souhaitable que l'ensemble des parents de l'établissement soient sollicités en amont de la désignation des parents correspondants, suivant des modalités définies avec le chef d'établissement afin qu'ils puissent se porter candidats. **Les parents correspondants peuvent ensuite être nommés par l'A.P.E.L., en concertation avec le chef d'établissement.**

Un ou deux parents sont nommés pour chaque classe (un parent qui siège + un parent suppléant).

Une condition spécifique pour notre établissement :

Afin de garantir une impartialité et une bienveillance, le parent correspondant exerce cette mission dans une classe autre que celle de son enfant.

À QUOI S'ENGAGE LE PARENT CORRESPONDANT ?

Avant de postuler, sachez que vous devrez :

- **être disponible pour assurer votre mission pour toute la durée de l'année scolaire ;**
- **respecter la confidentialité des informations** dont vous serez amené à avoir connaissance concernant les élèves ou leurs familles ;
- **vous montrez bienveillant** à l'égard des personnes et des situations ;
- **éviter l'implication affective ;**
- **être un élément de cohésion** pour la communauté éducative ;
- **suivre la formation organisée par l'APEL et l'établissement** et travailler en lien avec eux.

COMMENT DEPOSER VOTRE CANDIDATURE DE « PARENT CORRESPONDANT »

En s'inscrivant dès à présent sur la page APEL Les Maristes, en cliquant sur le bouton :

« devenir parent correspondant ».

Plus d'infos :

- <http://www.apel.fr/scolarite/lenseignement-catholique/letablissement-scolaire/le-parent-correspondant.html>
- auprès de votre APEL d'établissement : apelmaristesbdp@gmail.com